



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sclérose latérale amyotrophique

Question écrite n° 9698

Texte de la question

M. Yvan Lachaud * attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation difficile que vivent encore les milliers de personnes atteintes de la sclérose latérale amyotrophique (SLA). De nombreux malades sont en effet confrontés au problème de la prise en charge financière de leur accompagnement médical et les familles et autres auxiliaires de vie accompagnant au quotidien ces patients ne peuvent à l'évidence assumer les soins et la surveillance infirmière nécessaires. Face au coût de cet accompagnement individualisé et face à la disparité des dotations budgétaires des centres de référence pluridisciplinaires récemment créés, il lui demande quelles dispositions il envisage afin de pallier ces carences.

Texte de la réponse

La prise en charge des patients atteints de sclérose latérale amyotrophique, pathologie qui entraîne des handicaps très sévères et évolutifs, constitue l'une des priorités de santé publique prises en compte lors de l'élaboration de la loi de financement de la sécurité sociale. En 2002, des crédits ont été intégrés dans les dotations régionales des dépenses hospitalières, pour permettre aux agences régionales de l'hospitalisation d'assurer le financement des 10 services hospitaliers reconnus centres de référence régionaux compte tenu de leur expérience dans la prise en charge de cette maladie. Le budget de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris a également intégré les crédits nécessaires au fonctionnement du service du professeur Meininger (groupe Pitié-Salpêtrière) qui a été désigné comme centre de référence national. Une dotation spécifique de 4,75 millions d'euros est prévue dans le cadre de l'ONDAM en 2003 afin de compléter le financement de ces services et d'assurer le financement des nouveaux centres qui pourraient être sélectionnés après appel à candidature.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9698

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5136

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1661